

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 1^{er} AVRIL 2016**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -
MM. Armel AÏTA – Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ - François GRECO –
Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés :
M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO – M.
Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO -

Début de séance : 17 h 00

Fin de séance : 17 h 45

Monsieur le Maire remercie Madame Mireille ESPITALIER, Percepteur de RIEZ - MOUSTIERS, d'avoir répondu favorablement à son invitation et de participer à cette séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes de BRUXELLES.

DELIBERATIONS

2016/12 ELECTION DU MAIRE DELEGUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ne souhaitent pas organiser des élections complémentaires.

Le conseil municipal, procède à l'élection du nouveau Maire Délégué : A la majorité des membres présents, Monsieur Armel AÏTA est proclamé Maire Délégué et immédiatement installé dans ses fonctions ;

2016/13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents, d'approuver le compte administratif de la commune au titre de l'année 2015 ;

2016/14 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR LES BUDGETS COMMUNE ET CCAS AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les comptes de gestion présentés pour les budgets commune et CCAS, au titre de l'année 2015 ;

2016/15 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats proposée par Monsieur le Maire ;

2016/16 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux de ces taxes directes locales pour l'année 2016 et fixe les taux respectivement à :

- Taxe d'Habitation : 4,15 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 23,09 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 51,30 %

2016/17 BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget de la commune présenté par Monsieur le Maire au titre de l'année 2016

| |
|--|
| COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES |
|--|

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire ne donne pas la parole au public et clôture la séance à 17 heures et 45 minutes.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 06 avril 2016

**La secrétaire de séance,
Madame Martine GRECO**

Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 08 avril 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 06 avril 2016

Le Maire
François GRECO